

Montréal, le 10 août 2015

Par courriel

À : Tous les participants

**Objet : Demande d'Hydro-Québec par sa direction Contrôle des mouvements d'énergie dans ses fonctions de coordonnateur de la fiabilité au Québec visant l'approbation des registres identifiant les entités et les installations visées par les normes et le guide des sanctions
Dossier de la Régie : R-3699-2009 – Phase 2**

Madame,
Monsieur,

Vous trouverez, sous couvert de la présente, le Guide des sanctions relatif à l'application des normes de fiabilité en vigueur au Québec (le Guide) tel que remanié par la Régie conformément à l'annonce faite en audience le 4 juin 2015.

La Régie invite les intervenants à lui faire parvenir leurs commentaires sur le Guide au plus tard le **3 septembre 2015 à midi**. Les commentaires du Coordonnateur de la fiabilité sont attendus au plus tard le **10 septembre 2015 à midi**.

Veillez agréer l'expression de mes sentiments distingués.

Pierre Méthé pour
Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/ml

p. j.